

INSPÉ

UNIVERSITÉ
de Picardie

Jules Verne

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

2022-2023

AED ASSISTANT D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION



INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie d'Amiens

COORDONNÉES DE L'ÉTUDIANT

Nom :

Prénom :

Année de licence :

Cursus universitaire :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

.. **Contrat initial : du** / / **au** / /

.. **Prolongation du contrat : du** / / **au** / /

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET DU TUTEUR DE TERRAIN

Établissement scolaire d'affectation :

Adresse :

Nom du tuteur de terrain :

Mail du tuteur de terrain :

COORDONNÉES TUTEUR UNIVERSITAIRE

Nom du tuteur universitaire :

Mail du tuteur universitaire :

COORDONNÉES Gestionnaire de scolarité FORMATION UNIVERSITAIRE

Gestionnaire de scolarité : corinne.boitel@u-picardie.fr

Tel 03 64 26 84 42

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ASSISTANT D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION ?

- **BO n°41 du 7 novembre 2019 - NOR : MENH 1929194C - Circulaire n°2019-156 du 6-11-2019 - MENJ DGRH B1-3** : Assistants d'éducation en préprofessionnalisation - Recrutement, fonctions et conditions d'emploi. (cf annexe)
- **Texte de référence Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** : insertion d'un article 7 ter au décret 2003-484 du 6 juin 2003
<https://www.education.gouv.fr/cid139256/devenir-enseignant-une-meilleure-formation-initiale-et-des-parcours-plus-attractifs-pour-entrer-dans-le-metier.html>

Décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

NOR : MENH2220160D

[JORF n°0185 du 11 août 2022](#)

Ce dispositif est ouvert aux étudiants souhaitant devenir professeurs ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation. Il leur permet de développer une expérience professionnelle **au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires dès la deuxième année de licence**. Les étudiants en préprofessionnalisation entrent progressivement **dans le métier d'enseignant**.

Ce contrat d'une durée de 3 ans (**L2, L3, M1**) conjugue un **cycle de formation universitaire** (**L2** = 60 ECTS acquis et **L3** = 120 ECTS acquis) avec une **formation pratique** dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

Les temps d'intervention dans les classes sont progressifs. Afin que l'exercice de ces missions reste compatible avec la réussite individuelle, le temps de travail dans l'école ou l'établissement est limité à **8 heures par semaine**.

OBJECTIFS

- Permettre une entrée progressive dans le métier de professeur grâce à un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés ;
- Attirer un plus grand nombre d'étudiants en ouvrant plus tôt l'expérience du métier d'enseignant ;
- Accompagner financièrement les étudiants en leur offrant la possibilité d'un contrat de trois ans cumulable avec la bourse, afin de sécuriser leur parcours jusqu'au passage des concours de recrutement.

QUEL TEMPS DE TRAVAIL ? POUR QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Le bénéficiaire du contrat de préprofessionnalisation de 3 ans est présent **8 heures par semaine dans l'école ou l'établissement** pendant l'intégralité du temps scolaire.

Une **rémunération** lui est versée sur l'ensemble de l'année et **peut être cumulée avec une bourse d'étude sur critères sociaux**. Ce montant cumulé permet aux boursiers des échelons les plus élevés d'atteindre un niveau de rémunération similaire à celui d'un apprenti au taux majoré. La rémunération d'un étudiant bénéficiant d'un contrat de préprofessionnalisation s'élèvera, hors bourse, à :

L2 : 693 euros nets mensuels

L3 : 963 euros nets mensuels

M1 : 980 euros nets mensuels

Le service des bénéficiaires de ce contrat s'établit à 8 heures de présence hebdomadaire en établissement ou en école pendant trente-neuf semaines.

Il s'agira d'un contrat de droit public, couvrant **L2, L3** et **M1**, associant un cycle de formation pratique de **8 heures hebdomadaires dans une école et 6 heures hebdomadaires en établissement scolaire du second degré**, pendant 39 semaines, **dont 36 semaines de service d'enseignement.**

Dans les écoles, **le temps de présence hebdomadaire peut être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements et du parcours universitaire des AED** en préprofessionnalisation sans pouvoir excéder 312 heures par an.

Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement ou l'école peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement ou en école, à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements et écoles et à la participation aux réunions organisées périodiquement par le rectorat pour tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

Les contrats de travail (CDD) seront signés par les chefs d'établissements, qui assureront un suivi de proximité au sein du même établissement, pendant la durée du contrat.

Le contrat de préprofessionnalisation sera conclu pour une durée de trois ans, avec possibilité d'être prolongé d'une année au sein du même établissement ou de la même école. Cette prolongation vise les AED qui n'auraient pas obtenu à la fin d'une année donnée le nombre de crédits ECTS leur permettant de bénéficier de la progression en responsabilité et en rémunération prévue par le contrat.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DES ÉTUDIANTS EN PRÉPROFESSIONNALISATION ?

LICENCE 2

Premier degré	Second degré
Observation	Observation
Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur	Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur
Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif "devoirs faits"

LICENCE 3

Premier degré	Second degré
Activités éducatives, notamment intervention dans les APC	Participation à l'accompagnement personnalisé (soutien de la capacité de l'élève à apprendre et à progresser), EPI et aux projets pédagogiques dans l'établissement.
Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques en classe sous la responsabilité du professeur	Interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques en classe sous la responsabilité du professeur
Le cas échéant, participation à l'aide aux devoirs et aux leçons	Interventions dans les parcours éducatifs
	Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif "devoirs faits"

MASTER 1

Premier degré	Second degré
En responsabilité : prise en charge de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants de l'école, compatible avec la continuité pédagogique des enseignements)	En responsabilité : prise en charge de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants de l'établissement dans la même discipline, compatible avec la continuité pédagogique des enseignements)
Autres activités pédagogiques ou d'éducation précitées	Autres activités pédagogiques ou d'éducation précitées

PROFESSIONNALISATION PROGRESSIVE DES ÉTUDIANTS DE LICENCE 2, LICENCE 3 ET MASTER 1^{ère} ANNÉE EN CONTRAT AED

Ce document précise les modalités d'accompagnement des étudiants ayant signé un contrat AED et désireux de préparer les concours de recrutement des enseignants, ainsi que les modalités d'évaluation de l'unité de Professionnalisation Progressive aux métiers de l'Éducation et de l'Enseignement (PPM2E) obligatoire pour les étudiants recrutés dans ce dispositif.

Le dispositif AED (Assistant d'Éducation en préprofessionnalisation) a été créé pour favoriser la réussite des étudiants boursiers ou non aux concours de recrutement des enseignants du premier ou du second degré.

D'après l'article L 5134-20 du code du travail, le poste de travail doit avoir un contenu permettant au salarié d'acquérir une expérience professionnelle réelle.

Dans le cadre de leur formation universitaire, les étudiants doivent normalement effectuer des stages d'observation et des stages de pratique accompagnée au sein d'un établissement scolaire. Cependant les étudiants bénéficiant d'un **contrat AED** sont dispensés de stage d'observation et de pratique accompagnée.

Les activités proposées à l'étudiant AED par le Tuteur de terrain de l'établissement d'accueil devront donc permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences en lien avec son projet professionnel et celles recherchées lors d'un stage de pratique accompagnée.

1 - RECOMMANDATIONS POUR LES ÉTUDIANTS

Missions

Les missions confiées à l'étudiant sont progressives en fonction de son niveau d'études. Il n'est jamais placé en responsabilité en **L2** et en **L3** et exerce toujours en présence de l'enseignant titulaire ou d'un autre adulte responsable du groupe.

En M1, l'étudiant pourra être amené à remplacer un enseignant et à assurer seul la classe.

En **Licence 2**, l'étudiant peut :

- Observer activement les enseignements et identifier les différentes fonctions de l'école ;
- Participer à la préparation et à l'organisation de séances pédagogiques ;
- Participer aux activités de soutien, d'aide ou d'accompagnement individualisé ;
- Participer à l'accompagnement péri éducatif complémentaire et au dispositif « Devoirs faits »
- Co-intervenir ou exercer en présence de l'enseignant, L'étudiant n'étant pas en responsabilité.

Les étudiants de **L2** doivent être encouragés à observer tous les aspects du fonctionnement d'un établissement ou d'une école :

- des élèves de différents niveaux dans différentes disciplines y compris pour le second degré ;
- la vie scolaire et la documentation (pour le second degré), BCD
- les documents de l'enseignant pour le premier degré ; conseil de classe ou conseil d'école ou conseil de cycles.

Ils doivent être progressivement associés à l'encadrement de groupes d'élèves et à la préparation et la mise en œuvre de séances d'apprentissage.

En **Licence 3**, l'étudiant peut :

- Participer à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre d'activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisé ;
- Co-intervenir en appui des enseignements pour permettre un travail en groupes à effectifs réduits sous la responsabilité du professeur.
- Préparer et prendre en charge progressivement des séquences pédagogiques en présence d'un enseignant ;
- Participer à l'accompagnement péri éducatif complémentaire et au dispositif « Devoirs faits »

En **M1**, l'étudiant peut :

- Enseigner des séquences pédagogiques complètes en responsabilité avec un tuteur (notamment effectuer un remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements. La priorité sera donnée à des remplacements prévus à l'avance et, pour le second degré, compatibles avec la mention de licence obtenue par l'étudiant)
- Toutes les activités pédagogiques et éducatives mentionnées au titre de l'année précédente

Droits et devoirs des étudiants

L'étudiant est sous la tutelle de tuteur terrain et sous la responsabilité du chef d'établissement. Il demeure cependant à titre individuel responsable de ses actes.

L'étudiant ayant signé un contrat AED a une obligation de réserve et de discrétion professionnelle. Il doit avoir une tenue vestimentaire soignée en adéquation avec l'image de l'institution.

Niveau de langue

L'étudiant doit avoir un niveau de langue approprié à ses interlocuteurs, et notamment ne doit pas adopter un niveau de langue familier avec les élèves. Il en va de même avec les parents et les différents partenaires de l'Éducation Nationale.

Attitude

L'étudiant doit être bienveillant. Ses interventions sont mesurées et il doit avoir la constante préoccupation du respect dû aux élèves et à leur famille.

Obligation de réserve

L'étudiant ne doit pas tenir de propos qui pourraient nuire à la mission ou au bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement. Il est nécessaire de ne pas dispenser d'informations sans l'autorisation du tuteur terrain.

Il est impératif de ne pas exprimer de jugements critiques ni prendre de position publique pouvant dégrader l'image de l'institution.

Jour d'apprentissage AED

L'étudiant travaille les jours où il **n'a pas cours** à l'université.

2 - RÔLE DU TUTEUR DE TERRAIN DANS L'ÉTABLISSEMENT

Les étudiants AED ont un tuteur terrain dans leur établissement nommé par le recteur.

Le tuteur doit pouvoir établir un programme des activités progressives menées dans le cadre du contrat. L'étudiant doit pouvoir consacrer 1/3 de son temps à l'observation puis à la prise en charge progressive du groupe classe et de différentes séances d'enseignement.

Un tuteur universitaire sera désigné et un cahier de suivi sera mis en place dans le cadre des enseignements obligatoire en PPM2E permettant une articulation entre les activités professionnelles et les enseignements universitaires.

3 - ÉVALUATION

Les observations de séances ou les conduites de séances peuvent servir, le cas échéant, de support à l'évaluation de l'unité professionnelle dans le cadre des enseignements en PPM2E.



LIVRET DE SUIVI DE L'ÉTUDIANT AED

Ce livret doit être renseigné à la fois par l'étudiant, le tuteur terrain et le tuteur universitaire.

Ce livret présente des grilles de validation qui permettront aux tuteurs de terrain, au tuteur universitaire et à l'étudiant d'identifier les progrès réalisés dans la maîtrise des compétences professionnelles. En aucun cas, **il ne pourra être exigé des étudiants en formation la maîtrise des compétences du référentiel**. Les compétences proposées sont attendues et évaluées en **M1** et en **M2 MEEF**. Les 2 années en **L2** puis **L3** doivent permettre à l'étudiant en AED, la construction et l'évolution de ces compétences professionnelles.

Enfin, les compétences sont en relation les unes avec les autres, elles s'articulent entre elles et ne peuvent pas être considérées comme des unités autonomes.

Proposition pour renseigner le livret de formation :

- L'étudiant peut s'auto-évaluer et se positionner à l'aide d'une croix noire dans la case « Auto-EVA AED »
- Le tuteur terrain peut évaluer l'étudiant AED à l'aide d'une croix orange s'il estime que la maîtrise est suffisante
- Le tuteur universitaire peut évaluer l'étudiant AED à l'aide d'une croix verte s'il estime que la maîtrise est suffisante

Repères de progressivité des compétences professionnelles **attendues en M1 et en M2** pour les étudiants de **L2** et **L3 AED**

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C1 Faire partager les valeurs de la République</p> <p><i>Mots-clés associés</i> : Liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, équité, lutte contre les discriminations, écoute, respect, esprit critique, savoir, opinion, croyance</p>	<p><input type="checkbox"/> a pris conscience qu'il doit transmettre et faire partager les valeurs de la République.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire veille à être équitable envers chacun ; il est attentif au respect de l'égalité entre filles et garçons.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire fait circuler la parole et s'assure que chacun puisse s'exprimer.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire aide les élèves à développer leur esprit critique en les entraînant à argumenter.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire intervient lorsque des propos contraires aux valeurs de la République sont tenus.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						
<p>C 2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> <p><i>Mots-clés associés</i> : politique éducative, cadre réglementaire, sécurité</p>	<p><input type="checkbox"/> A pris conscience qu'il a des droits mais aussi des devoirs,</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît quelques documents réglementaires (registre d'appel, règlement de l'école, projet d'école, P.P.M.S.),</p> <p><input type="checkbox"/> Assure la sécurité des élèves pris en charge,</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît des éléments de la politique éducative actuelle et sait les situer par rapport à l'histoire de l'Éducation en France.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire est assidu et ponctuel (il arrive au moins 10 min avant le début de la classe).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire s'est renseigné sur le règlement intérieur et le fonctionnement de la classe.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire est attentif aux élèves en classe, dans les couloirs et en récréation. Il intervient quand il le faut.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire connaît la circulaire de rentrée et a pris connaissance du projet d'école.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> apprentissage, connaissance du contexte socio-affectif, développement de l'enfant, processus d'apprentissage, verbalisation des procédures, métacognition</p>	<p><input type="checkbox"/> Repère et questionne les modèles d'apprentissage observés et/ou mis en œuvre,</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît des éléments du développement de l'enfant et les met en relation avec les apprentissages,</p> <p><input type="checkbox"/> Identifie quelques stratégies d'apprentissage.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire met en lien les séances observées ou réalisées avec les différents modèles d'apprentissage.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire recueille des informations sur la façon dont les enfants apprennent et les analyse.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire observe et décrit quelques procédures mises en œuvre par les élèves.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire fait verbaliser l'élève pour mettre au jour la démarche qu'il a employée et /ou lui faire prendre conscience de ce qu'il apprend.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire favorise les interactions.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Observations :</i>						
<p>C4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> diversité, représentation, adaptation, profil, besoins particuliers, développement de l'enfant</p>	<p><input type="checkbox"/> Adapte les séances qu'il propose à la diversité des élèves.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire prend en compte les représentations des élèves quand il réalise une séance d'apprentissage.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire propose des activités différentes, variées qui tiennent compte de la diversité des profils.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> socle commun, acquis, encouragement</p>	<p><input type="checkbox"/> Contribue à la maîtrise du socle commun.</p> <p><input type="checkbox"/> Prend connaissance des différents parcours éducatifs mis en œuvre dans la classe, connaît le PPRE.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire recueille des informations sur les acquis des élèves avant de construire une séance ou une séquence d'apprentissage.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire, à l'école élémentaire, met en lien les attendus visés et les compétences du socle.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire encourage les élèves lors de la construction de leurs compétences.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						
<p>C 6 Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> droits, devoirs, éthique, équité, responsabilité, sécurité, cadre et règles, loyauté, bienveillance, attitudes et langage</p>	<p><input type="checkbox"/> Agit dans le respect des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations).</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît et respecte les droits et les devoirs du fonctionnaire enseignant.</p> <p><input type="checkbox"/> Assure la sécurité affective et physique des élèves et veille au bien-être de chacun.</p> <p><input type="checkbox"/> Fonde son autorité sur l'exemplarité, l'éthique et la responsabilité. Il gère les problèmes avec équité.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire veille au respect et à la sécurité de chacun, et à l'absence de toute discrimination.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire accueille avec bienveillance tous les élèves.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire s'adresse aux élèves avec respect et exige la même attitude en retour. Il instaure un climat de confiance.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire fait respecter les règles, qu'elles soient imposées (ex : sécurité) ou co-construites (ex : règles du groupe).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire applique et fait appliquer les règles de la classe et de l'établissement.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire respecte les locaux et le matériel, et transmet ce respect aux élèves.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C7 Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> expression orale et écrite, clarté, précision, justesse, langage adapté, langage professionnel</p>	<p><input type="checkbox"/> Adopte un langage professionnel dès qu'il pénètre dans l'école.</p> <p><input type="checkbox"/> Utilise un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle (adultes et élèves).</p> <p><input type="checkbox"/> Utilise des outils de communication variés dont le numérique.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire s'adresse aux personnes dans un niveau de langue adapté.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire communique avec les différents acteurs de l'établissement scolaire dans un langage clair et conforme à l'usage de la langue française (y compris dans les échanges par courriel).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire porte une attention particulière à sa communication non verbale.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						
<p>C8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> langues, culture, altérité, ouverture</p>	<p><input type="checkbox"/> Utilise une langue vivante étrangère avec les élèves dans le cadre de son enseignement,</p> <p><input type="checkbox"/> S'appuie sur les langues étrangères et les cultures pour développer la curiosité des élèves et l'ouverture à l'autre.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire met en œuvre (ou observe) une séance d'apprentissage dans laquelle il enseigne une langue étrangère et sa culture (cycle 2 et cycle 3).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire met en œuvre un éveil à diverses langues et à leurs cultures au travers d'activités orales (cycle 1).</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p> <p><i>Mots-clés associés</i> responsabilité, outil, ressource, apprentissage, individualisation, collaboration</p>	<p><input type="checkbox"/> Utilise les outils numériques de l'école pour faciliter les apprentissages de façon individualisée ou collaborative ;</p> <p><input type="checkbox"/> Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire intègre l'outil numérique de façon pertinente à la séance qu'il met en œuvre.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire aide l'élève à utiliser l'outil numérique et l'éduque à un usage responsable.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						
<p>C10 Coopérer au sein d'une équipe</p> <p><i>Mots-clés associés</i> coopération, collaboration, concevoir et mettre en œuvre et analyser en coopération, collègues</p>	<p><input type="checkbox"/> Travailler avec le tuteur terrain</p> <p><input type="checkbox"/> Coopérer avec les collègues de l'établissement</p>	<p><input type="checkbox"/> Préparer une séance d'enseignement avec le tuteur terrain</p> <p><input type="checkbox"/> Échanges sur les contenus d'apprentissage</p> <p><input type="checkbox"/> Analyser une séance d'enseignement</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C11 Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> participation, collaboration, relation de confiance, projets, réunion, communication</p>	<p><input type="checkbox"/> Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre dans l'école,</p> <p><input type="checkbox"/> Prend en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifie le rôle de quelques acteurs.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire se présente au directeur et à l'équipe éducative.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire s'intéresse aux différentes réunions, y prend part éventuellement et s'associe aux différentes tâches quotidiennes (participe à la surveillance de la récréation, accompagne les élèves aux sanitaires, etc.).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire collabore avec le P.E. et/ou ses pairs pour préparer le stage (pendant et après le stage).</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						
<p>C12 Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> Famille, partenaires, écoute, bienveillance, posture professionnelle, représentativité</p>	<p><input type="checkbox"/> Identifier le rôle et l'action des parents dans la communauté éducative de l'établissement</p>	<p><input type="checkbox"/> Qualité de la communication avec les familles</p> <p><input type="checkbox"/> Posture avec les familles</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>C13 Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> partenaires intérieurs, partenaires extérieurs, soin, social, éducatif, médico-social</p>	<input type="checkbox"/> Identifier le rôle et l'action des différents partenaires extérieurs de la communauté éducative de l'établissement.	<input type="checkbox"/> Identifier les missions des partenaires intérieurs <input type="checkbox"/> Identifier les missions des partenaires extérieurs à l'école : exemple le SESSAD.	Auto-EVA AED <input type="checkbox"/> EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/> EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Observations :</i>						
<p>C14 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> auto-formation, écoute, conseils, évolution,</p>	<input type="checkbox"/> Volonté de faire évoluer sa pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Auto-formation <input type="checkbox"/> Faire preuve de curiosité intellectuelle.	<input type="checkbox"/> Écoute et prise en compte des conseils <input type="checkbox"/> Recherches personnelles pour faire évoluer ses compétences professionnelles	Auto-EVA AED <input type="checkbox"/> EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/> EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>P1 Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> savoir, didactique, programme, socle 4C, cycles, polyvalence, ressources, Eduscol</p>	<p><input type="checkbox"/> Connaît les contenus disciplinaires et didactiques qu'il met en œuvre lors des séances réalisées,</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire consulte le programme et diverses ressources. Il questionne le tuteur terrain sur les points qu'il juge importants et qu'il maîtrise encore imparfaitement.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir, en lien avec les programmes et qui seront le centre de sa séance/séquence.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire met en œuvre des séances d'apprentissage dans lesquelles l'objet enseigné et sa didactique sont en grande partie maîtrisés.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire propose un prolongement de la séance dans un autre domaine, à court et/ou moyen termes.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><i>Observations :</i></p>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>P2 Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p><i>Mot- clés associés : oral professionnel, écrit professionnel, développement langagier, objectifs langagiers</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Adopte à l’oral une langue claire et adaptée aux capacités des élèves,</p> <p><input type="checkbox"/> Utilise sa voix à bon escient : volume, modulation, intonation,</p> <p><input type="checkbox"/> Co-construit, avec les élèves, des traces écrites (tableaux, posters, cahiers), annote quelques travaux, donne des consignes écrites et orales avec justesse, et dans le but d’être compris par tous,</p> <p><input type="checkbox"/> Propose une langue orale et écrite qui est un modèle pour ses élèves,</p> <p><input type="checkbox"/> Intègre à l’activité qu’il propose un objectif de maîtrise de la langue orale et/ou écrite.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire a le souci de se faire comprendre des élèves et veille à utiliser un langage adapté.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire est capable de répondre à un besoin particulier (une difficulté de compréhension écrite ou orale, un apport lexical, etc.).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire aide chaque élève à enrichir sa langue, à l’écrit et à l’oral.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire maîtrise la langue française à l’écrit et à l’oral.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire veille à intégrer un objectif de maîtrise de la langue, même ténu, aux séances qu’il met en œuvre.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><i>Observations :</i></p>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>P3 Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> Programmation, progression, séance, séquence, préparation, objectifs d'apprentissage, consignes, démarches, modalités de travail, différenciation, analyse</p>	<input type="checkbox"/> Sait préparer une séance d'apprentissage (et/ou une séquence) en identifiant les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation ; en choisissant les activités et en prévoyant leur durée et leur diversité ; en étant attentif aux consignes et aux supports.	<input type="checkbox"/> Le stagiaire a préparé une séance et a pris conseil auprès du tuteur terrain ; il a rectifié, enrichi, au besoin, sa préparation. <input type="checkbox"/> Le stagiaire a mis en œuvre la séance en respectant ou en adaptant ce qu'il avait prévu de réaliser (il a pris en compte les réactions des élèves). <input type="checkbox"/> Le stagiaire, au cours de l'entretien avec le tuteur terrain, a mesuré les écarts entre le prévu et le réalisé, en a explicité les raisons, a envisagé d'autres possibilités d'action.	Auto-EVA AED <input type="checkbox"/> EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/> EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Observations :</i>						

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3		
			S 03	S 04	S 05	S 06	
<p>P4 Organiser un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p><i>Mots-clés associés : bienveillance, confiance, climat de classe, donner du sens, organisation du temps et de l'espace, matériel, interactions, statut de l'erreur, enseignement explicite, autorité</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Identifie des gestes professionnels favorisant un cadre de travail propice aux apprentissages : gestion du temps, gestion de l'espace, gestion des comportements inappropriés,</p> <p><input type="checkbox"/> Installe avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance,</p> <p><input type="checkbox"/> Connaît et utilise différents modes d'organisation,</p> <p><input type="checkbox"/> Encadre les élèves et le groupe classe, est vigilant à l'égard des comportements inadaptés et exerce son autorité en fonction de la situation.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire met en œuvre des « gestes d'atmosphère » (ceux qui instaurent un climat propice aux apprentissages, ceux qui régulent les relations entre les élèves, etc.) et les postures « d'étayage » (aides proposées aux élèves).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire développe une relation éducative avec les élèves (attitudes, regards, paroles, gestes, posture d'empathie ...).</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire encourage et valorise les élèves.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire prend en charge la préparation matérielle d'une séance.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire utilise des modalités de travail diverses.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire est attentif au début et à la fin des séances. Il apprend à débiter, clôturer une séance et à « enrôler » les élèves et à maintenir leur attention.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire intervient lorsque des comportements inadaptés perturbent le groupe classe.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Observations :</i></p>							

Compétences	Critères à titre indicatif	Indicateurs à titre indicatif	L2		L3	
			S 03	S 04	S 05	S 06
<p>P5 Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p><i>Mots-clés associés :</i> observation, évaluation, autoévaluation, analyse, erreur, réussite, ajustement, progrès, prolongement</p>	<p><input type="checkbox"/> Prévoit l'évaluation de la séance qu'il va réaliser en créant un outil adapté,</p> <p><input type="checkbox"/> Sait analyser les éléments d'évaluation qu'il a recueillis,</p> <p><input type="checkbox"/> Sait les utiliser,</p> <p><input type="checkbox"/> Connait les outils d'évaluation institutionnels.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le stagiaire a construit un outil adapté à la séance.</p> <p><input type="checkbox"/> Le stagiaire analyse les réussites et les erreurs et utilise son analyse pour ajuster son enseignement et pour envisager le prolongement de la séance.</p>	<p>Auto-EVA AED <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur Terrain <input type="checkbox"/></p> <p>EVA Tuteur UPJV <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><i>Observations :</i></p>						

Synthèses générales

Synthèse L2 :

L'AED :

Le tuteur terrain :

Le tuteur universitaire :

Synthèse L3 :

L'AED :

Le tuteur terrain :

Le tuteur universitaire :

ANNEXE 1 : Cette partie propose une progression dans l'observation en 3 étapes. Elle permettra à l'étudiant d'apprendre progressivement à mieux observer et à préciser ses critères. Ces différents éléments lui permettront ainsi d'affiner ses contenus d'enseignement apprentissage.

ETAPE 1 Fiche d'observation de séance Date : Classe de : Cette fiche peut être utilisée pour plusieurs séances		Mes Observations / Mes remarques
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Quel est le titre de la leçon, séance ? A quel domaine est-elle rattachée dans les programmes ? Où est-elle située dans les programmes ?	
ORGANISATION	Les élèves travaillent-ils de manière collective ou individuelle ? Le travail est-il écrit ou oral ? Que doivent faire les élèves ? Quelle est la place de l'enseignant dans la classe ?	
DEROULEMENT DE LA SEANCE	Y-a-t-il différents moments dans la séance ? Quelles sont les consignes ? Quelles sont les réactions des élèves face aux consignes ? Les élèves réagissent-ils tous de la même manière ?	

ETAPE 2 Fiche d'observation de séance Date : Classe de : Cette fiche peut être utilisée pour plusieurs séances		Mes observations / Mes remarques
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Quelle est la méthode utilisée par l'enseignant pour faire apprendre : observer, identifier, répéter, découvrir, débattre, reproduire dans un nouveau contexte... ?	
ORGANISATION	Comment sont constitués les groupes, sur quels critères ? Quel est le rythme de la séance ? Quels sont les différents moments de la séance ? L'organisation spatiale a-t-elle un effet sur les élèves ? Lequel ?	
DEROULEMENT DE LA SEANCE	Comment identifier les élèves en train d'apprendre ? Comment identifier les élèves en difficulté ? Quelles sont les réponses de l'enseignant face aux difficultés rencontrées par les élèves ?	

ETAPE 3 Fiche d'observation de séance Date : Classe de : Cette fiche peut être utilisée pour plusieurs séances		Mes observations / Mes remarques
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	Quel est la place de la séance dans la séquence ? Comment l'objectif est-il rendu explicite pour les élèves ? Y-a-t-il des critères de réussite ?	
ORGANISATION	Tous les élèves font-ils le même travail au même moment ? Comment s'effectue la correction des exercices ?	
DEROULEMENT	Tous les élèves ont-ils réussi ? Que font les élèves qui ont réussi ? Que font les autres ? Comment l'erreur est-elle traitée ? L'enseignant apporte-t-il des aides spécifiques ? A quel moment les savoirs visés apparaissent-ils ? Sous quelles formes ? Comment sont évaluées les propositions des élèves ?	



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

education.gouv.fr

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



PERSONNELS

Assistants d'éducation en préprofessionnalisation

RECRUTEMENT, FONCTIONS ET CONDITIONS D'EMPLOI

NOR : MENH1929194C

Circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019

MENJ DGRH B1-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

Références : article L. 916-1 du Code de l'éducation ; lois n° 83-634 du 13-7-1983, n° 84-16 du 11-1-1984 modifiées ; loi n° 2019-791 du 26-7-2019 ; décrets n° 2003-484 du 6-6-2003 et n° 86-83 du 17-1-1986 modifiés ; décret n° 2019-981 du 24-9-2019 ; arrêté du 6-6-2003 modifié ; circulaire n° 2003-092 du 11-6-2003

SOMMAIRE

1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION : UN PARCOURS INTÉGRÉ AU CYCLE DE FORMATION UNIVERSITAIRE SÉCURISANT L'ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

2. FONCTIONS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION

a. Fonctions

b. Conditions de réalisation des activités pédagogiques en établissement

3. RECRUTEMENT

a. Public visé

b. Processus de recrutement

c. Contrat de préprofessionnalisation

4. CURSUS UNIVERSITAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION

a. Crédits d'heures alloués pour la réalisation de la formation universitaire

b. Accompagnement des AED en préprofessionnalisation

4.b.1. Au sein des établissements ou des écoles, des tuteurs désignés par l'IEN de circonscription ou l'IA-IPR de la discipline d'étude de l'AED et le chef d'établissement

4.b.2. Au sein de l'université

5. RÉMUNÉRATION DES AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION

6. CONGÉS, PROTECTION SOCIALE ET RÉGIME DISCIPLINAIRE

7. CALENDRIER : MISE EN ŒUVRE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019 ET EXTINCTION PROGRESSIVE DES DISPOSITIFS EAP ET MEEF ALTERNANT

ANNEXE 1 - MODÈLE DE CONTRAT AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION RECRUTÉ DANS LE SECOND DEGRÉ

ANNEXE 2 - MODÈLE DE CONTRAT AED EN PRÉPROFESSIONNALISATION RECRUTÉ POUR EXERCER DANS LE PREMIER DEGRÉ

Pour améliorer l'attractivité du métier de professeur et faire émerger un nouveau vivier de candidats, la loi Pour une École de la confiance prévoit la possibilité pour les établissements d'enseignement scolaire de recruter des assistants d'éducation qui pourront bénéficier sur trois ans d'un parcours de professionnalisation et, progressivement, exercer des fonctions d'enseignement ou d'éducation. La présente circulaire rappelle les finalités de ce dispositif de préprofessionnalisation, et précise les conditions d'emploi et de recrutement spécifiques mises en œuvre pour les atteindre.

1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION : UN PARCOURS INTÉGRÉ AU CYCLE DE FORMATION UNIVERSITAIRE SÉCURISANT L'ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Le parcours de préprofessionnalisation s'intègre dans le cycle de formation universitaire de l'étudiant. L'exercice en école ou en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet, à travers la pratique graduée d'activités pédagogiques adaptées, une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Afin de faciliter la bonne articulation entre temps universitaire et scolaire, le temps de travail éducatif s'effectue pendant toute la durée du contrat, sauf circonstances exceptionnelles, au sein de la même école ou du même établissement, à la fois lieux de formation et de travail. Les écoles ou établissements sont sélectionnées au regard de leur proximité géographique avec les universités.

Vecteurs de la formation pratique en école ou en établissement scolaire du second degré, les temps d'intervention dans les classes, les responsabilités confiées et la rémunération seront progressifs et liés au niveau d'étude supérieure en cours de réalisation. Dès la deuxième année de licence, l'étudiant dispose ainsi d'une trajectoire d'entrée dans la carrière professionnellement accompagnée et financièrement sécurisée, jusqu'aux concours de recrutement.

En outre, cette activité professionnelle ouvre droit au sein des universités, sur demande de l'étudiant, aux aménagements et droits spécifiques prévus par l'article D. 611-9 du Code l'éducation.

2. FONCTIONS ET CONDITIONS DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES EN ÉTABLISSEMENT OU EN ÉCOLE DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION

a. Fonctions

Les AED en préprofessionnalisation sont recrutés pour exercer les activités pédagogiques décrites dans le tableau ci-après. L'exercice de missions d'enseignement en complète responsabilité n'intervient qu'au cours de la troisième année du contrat dès lors que l'AED en préprofessionnalisation est inscrit en première année de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef).

Année universitaire	Activités pédagogiques premier degré	Activités pédagogiques second degré
60 crédits ECTS acquis	<ul style="list-style-type: none">- observation en école primaire ;- interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur ;- participation à l'aide aux devoirs et aux leçons.	<ul style="list-style-type: none">- observation dans le second degré ;- interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur ;- participation à l'aide aux devoirs et aux leçons, notamment dans le cadre du dispositif Devoirs faits.

120 crédits ECTS acquis	- activités mentionnées au titre de l'année précédente à l'exception de l'observation en école primaire ; - autres activités éducatives. En particulier, activités pédagogiques complémentaires (APC)	- activités mentionnées au titre de l'année précédente à l'exception de l'observation dans le second degré ; - participation à l'accompagnement personnalisé (volet soutien de la capacité de l'élève à apprendre et à progresser) au collège et au lycée, espaces pédagogiques interactifs (EPI) au collège et intervention dans les parcours éducatifs.
M1	- activités mentionnées au titre de l'année précédente ; - enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance).	- activités mentionnées au titre de l'année précédente ; - enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, remplacement d'enseignants compatible avec la continuité pédagogique des enseignements, en donnant priorité à des remplacements prévus à l'avance, et compatibles avec la mention de licence obtenue par l'étudiant)

b. Conditions de réalisation des activités pédagogiques en établissement

Le service des bénéficiaires de ce contrat s'établit à 8 heures de présence hebdomadaire en établissement ou en école pendant trente-neuf semaines.

Dans les écoles, le temps de présence hebdomadaire peut être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements et du parcours universitaire des AED en préprofessionnalisation sans pouvoir excéder 312 heures par an.

La réalisation de missions d'enseignement ou d'éducation est conditionnée par l'inscription des étudiants en première année de master Meef, soit, sauf cas de renouvellement, lors de leur troisième année de contrat. Ces missions correspondent à l'enseignement de séquences pédagogiques complètes.

Le service d'enseignement est de :

- 8 heures hebdomadaires sur trente-six semaines, pour les AED affectés en école, ce temps de présence hebdomadaire pouvant être aménagé pour tenir compte de l'organisation des enseignements ;
- 6 heures hebdomadaires sur trente-six semaines, pour les AED affectés en établissements du second degré.

Les heures restantes pour atteindre les 312 heures de présence annuelles dans l'établissement ou l'école peuvent être notamment consacrées à la préparation des interventions devant les élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur en établissement ou en école, à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements et écoles et à la participation aux réunions organisées périodiquement par le rectorat pour tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

3. RECRUTEMENT

a. Le public visé

Le dispositif de préprofessionnalisation est destiné aux étudiants intéressés par les métiers de

l'enseignement qui sont titulaires d'au moins 60 crédits européens acquis dans le cadre d'une licence. Comme pour les autres emplois d'assistants d'éducation, le dispositif cible particulièrement les étudiants boursiers, l'objectif étant notamment d'attirer et de sécuriser les étudiants financièrement défavorisés. Au moment de leur recrutement, les étudiants concernés doivent répondre à deux conditions :

- avoir acquis 60 crédits ECTS[1] dans le cadre d'une licence ;
- justifier d'une inscription en licence à la rentrée scolaire de la signature du contrat.

La condition d'acquisition des crédits ECTS s'apprécie au moment de l'entrée en vigueur du contrat de préprofessionnalisation. Les phases de recrutement peuvent donc concerner des étudiants qui sont en cours d'obtention de crédits leur permettant d'atteindre le seuil des 60 crédits ECTS.

b. Le processus de recrutement

Le processus de recrutement est piloté et coordonné par le rectorat. Celui-ci :

- veille, en lien avec les universités, à la promotion du dispositif, notamment par la mise en œuvre d'une communication active auprès des étudiants, en cohérence avec la communication nationale ;
- recueille les candidatures ;
- procède à la sélection des candidats et à leur répartition entre établissement, en lien avec les chefs d'établissements et les universités ;
- assure la coordination du dispositif entre les systèmes scolaire et universitaire afin de s'assurer localement de la cohérence de la politique de recrutement avec les exigences du dispositif.

Le travail de pilotage mené par le rectorat doit notamment permettre :

- d'identifier les établissements et écoles d'accueil des AED en préprofessionnalisation ;
- de veiller, au-delà de la reconnaissance du dispositif au titre de l'engagement étudiant évoqués ci-avant[2], à l'adaptation des emplois du temps ;
- de conduire la phase de recrutement ;
- d'assurer le suivi des AED en préprofessionnalisation et d'animer le réseau des tuteurs.

La réussite des étudiants demeure essentielle. Aussi, chaque recteur anime, au niveau local, un dialogue nourri avec les universités afin qu'elles développent un traitement adapté des étudiants en parcours de préprofessionnalisation. Il veille à la bonne articulation des temps de travail comme AED avec les temps de formation universitaire.

c. Le contrat de préprofessionnalisation

Les contrats des AED en préprofessionnalisation, qui sont des contrats de droit public, sont conclus pour une durée de trois ans, prolongeables d'un an maximum. Cette prolongation vise les AED en préprofessionnalisation qui n'auraient pas obtenu à la fin d'une année donnée le nombre de crédits ECTS leur permettant de bénéficier de la progression en responsabilité et en rémunération prévue par le contrat. Ils ont alors la possibilité, sur accord explicite du chef d'établissement, de poursuivre leurs fonctions d'AED en préprofessionnalisation telles que correspondant à leur niveau de crédits ECTS acquis. Au total, en tenant compte de cette possibilité de prolongation, les contrats des AED en préprofessionnalisation ne peuvent excéder quatre années maximum.

Les contrats des AED en préprofessionnalisation sont signés après accord du recteur par les chefs d'établissement qui assurent un suivi de proximité.

4. CURSUS UNIVERSITAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION

a. Les crédits d'heures alloués pour la réalisation de la formation universitaire

Les étudiants recrutés au titre d'un contrat en préprofessionnalisation bénéficient d'un cycle de formation universitaire et d'une formation pratique dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

Les crédits d'heures alloués aux AED en préprofessionnalisation pour la réalisation de leur formation universitaire sont répartis de la manière suivante :

- 597 heures pour les étudiants ayant acquis 60 crédits ECTS dans le cadre d'une licence et justifiant d'une inscription en licence à la rentrée scolaire de la signature du contrat ;
- 808 heures pour les étudiants ayant acquis 120 crédits ECTS dans le cadre d'une licence et justifiant d'une inscription en licence à la rentrée scolaire de la signature du contrat ;
- 827 heures pour les étudiants justifiant d'une inscription dans une formation dispensée par un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme préparant au concours d'accès aux corps des personnels enseignants ou d'éducation.

b. L'accompagnement des AED en préprofessionnalisation

Pendant toute la durée de leur contrat, les AED en préprofessionnalisation bénéficient d'un accompagnement adapté grâce à la mise en place d'un double tutorat, avec un tuteur de terrain dans l'école ou l'établissement et un tuteur référent en université.

Les deux tuteurs veillent conjointement au bon déroulement du parcours de préprofessionnalisation de l'AED.

Les chefs d'établissement d'accueil et directeurs d'école jouent également un rôle important dans l'acquisition de connaissances relevant de l'organisation administrative et pédagogique de l'école ou de l'établissement. Il leur appartient de solliciter la présence des AED en préprofessionnalisation à l'occasion de la réunion des comités et instances propres aux établissements et écoles. Leur participation occasionnelle à de telles réunions, sans qu'elle puisse les empêcher de suivre le cursus universitaire dans lequel ils sont inscrits, leur permet de se familiariser avec leur environnement professionnel et contribue à l'acquisition des compétences attendues pour exercer les missions qui leur sont confiées.

En outre, un traitement adapté de ces étudiants par les universités devra être développé pour garantir une bonne articulation entre leur travail et leur emploi du temps universitaire. Enfin, le rectorat d'académie pourra veiller à réunir périodiquement tous les bénéficiaires de contrat de préprofessionnalisation relevant d'une même « promotion ».

4.b.1. Au sein des établissements ou des écoles, des tuteurs désignés par l'IEN de circonscription ou l'IA-IPR de la discipline d'étude de l'AED et le chef d'établissement

Missions

Des tuteurs sont chargés du suivi et de l'accompagnement des AED en préprofessionnalisation. Ils les guident dans la prise en charge progressive de leurs missions pédagogiques. Ils interviennent dans la planification, l'organisation de l'activité, le développement des apprentissages et pour toute question relative au bon déroulement des heures de présence réalisées en établissement ou en école. Ils accompagnent les AED dans l'acquisition progressive des compétences professionnelles nécessaires au bon exercice des missions confiées à ces derniers. Dans les établissements du second degré, ils facilitent les interactions entre les différents services : documentation, vie scolaire et enseignement.

Au cours de la dernière année de contrat des AED se destinant aux métiers du professorat, les tuteurs aident ces derniers à la prise en charge de la classe. Ils les conseillent dans leur préparation et leur conduite de classe, les aident à effectuer des choix pertinents, réalistes et adaptés aux besoins des élèves.

De même, au cours de la dernière année de contrat des AED se destinant au métier de l'éducation, les tuteurs aident ces derniers à participer à la politique éducative de l'établissement, au suivi des élèves et à l'organisation de la vie scolaire.

Modalités de recrutement

Le recteur organise un appel à candidature pour les fonctions de tuteurs. Cet appel est publié sur le site local du rectorat d'académie. Après entretiens des candidats, les tuteurs sont désignés, sur la base de leurs qualités professionnelles :

- par l'IEN de circonscription dans le premier degré ;
- par le chef d'établissement et l'IA-IPR de la discipline pertinente au regard de la mention de licence de l'étudiant dans le second degré.

Chaque tuteur ne peut pas accompagner plus de deux AED en préprofessionnalisation.

Rémunération

L'indemnité des tuteurs est fixée à 600 euros, par AED et par année scolaire. Conformément au décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement, l'attribution de cette indemnité est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions de tutorat y ouvrant droit. Elle est versée annuellement, après service fait, en fin d'année scolaire.

4.b.2. Au sein de l'université

Les universités au sein desquelles sont inscrits des AED en préprofessionnalisation désignent, en lien avec le directeur de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé), un référent qui est chargé de suivre le bon déroulement des parcours et, en particulier, la bonne articulation entre la formation universitaire et les temps de présence en établissement et en école. Il rappelle notamment à l'étudiant les modalités de reconnaissance de son engagement prévues à l'article D. 611-19 du Code de l'éducation. Lorsque l'AED en préprofessionnalisation est inscrit en licence, le référent est désigné au sein de l'unité de formation et de recherche concerné. Au cours de la première année de master Meef, le référent est désigné au sein des Espé.

5. LA RÉMUNÉRATION DES AED EN

PRÉPROFESSIONNALISATION

La rémunération des AED en préprofessionnalisation est progressive, traduisant l'évolution des missions confiées aux AED en préprofessionnalisation au cours de la durée de leur contrat.

La progression de la rémunération reposera sur une augmentation de l'indice de rémunération et du crédit d'heures consacré à la formation universitaire, sans évolution du temps d'intervention en établissement (base des 8 heures déterminés sur trente-neuf semaines). La rémunération sera versée sur l'ensemble de l'année et pourra être cumulée avec une bourse d'étude sur critères sociaux. L'objectif du dispositif étant d'attirer et de sécuriser les étudiants financièrement défavorisés, ce montant cumulé permettra d'atteindre un niveau de rémunération similaire à celui d'un apprenti.

Rémunération brute mensuelle des AED en professionnalisation (hors éventuelle bourse)

	Heures de crédit de formation	IM	Montant brut
1re année \ 60 crédits ECTS	597	325	862 €
2e année \ 120 crédits ECTS	808	367	1 198 €
3e année \ M1	827	367	1 219 €

6. CONGÉS, PROTECTION SOCIALE ET RÉGIME DISCIPLINAIRE

Les AED en préprofessionnalisation bénéficient de congés et d'une protection dans les conditions applicables à l'ensemble des assistants d'éducation.

Dans les conditions prévues par le décret du 6 juin 2003 précité et précisées par la circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003 relative aux assistants d'éducation, ils peuvent bénéficier, sur demande, d'autorisations d'absence. Pour mémoire, ces autorisations d'absence sont compensées. Enfin, les AED en préprofessionnalisation sont soumis au régime disciplinaire applicable à l'ensemble des AED, précisé au point III.8 du titre Ier de la circulaire du 11 juin 2003 précitée.

7. CALENDRIER : MISE EN ŒUVRE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019 ET EXTINCTION PROGRESSIVE DES DISPOSITIFS EAP ET MEEF ALTERNANT.

Le dispositif est mis en œuvre à la rentrée scolaire 2019.

En conséquence, il n'y aura plus de nouveaux recrutements d'EAP 2 en L2. Les contrats en cours seront exécutés jusqu'à leur terme.

Le dispositif des Meef1 alternants perdure en 2019 et en 2020. Son extinction est prévue pour l'année scolaire 2021-2022, qui coïncide avec l'accès de la première promotion des AED en préprofessionnalisation à la première année de master Meef.

[1] European Credits Transfer System

[2] Articles L. 611-11 et D. 611-9 du Code de l'éducation.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,

Vincent Soetemont

ANNEXE 1

Modèle de contrat AED en préprofessionnalisation recruté dans le second degré

ANNEXE 2

Modèle de contrat AED en préprofessionnalisation recruté pour exercer dans le premier degré